

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de
RODEMACK

Dossier n° DP 57 588 24N0029

Date de dépôt : 26 juillet 2024

Demandeur : Monsieur NENNIG DANIEL

Pour : installer un carport pour camping car

Adresse du terrain : 39 ROUTE DE FIXEM
57570 RODEMACK

Affaire suivie par :
Claire BRETNACKER
Tel : 03 82 82 59 26

Le Maire
À
Monsieur NENNIG DANIEL
39 ROUTE DE FIXEM
57570 RODEMACK

Monsieur,

Par courrier daté du 12 août 2024, notifié le 14 août 2024, je vous avais indiqué que votre dossier était incomplet et que vous aviez 3 mois, à partir de la date de notification, pour fournir les éléments demandés.

Or à ce jour vous n'avez pas répondu à ma demande de pièces manquantes.

Conformément à l'article R 423-39 b du code de l'urbanisme, votre demande fait l'objet d'une **décision tacite d'opposition** depuis le 15 novembre 2024.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait, le

21.11.2024

~~Le Maire~~

Olivier KORMANN



Franck CZACHOR

Adjoint au Maire

L'avis de dépôt de la présente demande de permis, prévu à l'article R 423-6 du code de l'urbanisme, a été affiché en mairie le :

Délais et voies de recours contre la présente lettre :

Le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la présente lettre dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir* le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

*(Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public pourront également désormais déposer leur recours et s'adresser par la voie électronique au tribunal à partir d'une application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <<http://www.telerecours.fr/>>.)